

Petits colis importés : pour des droits de douane proportionnés

Dossier citoyen — cas test sur des composants électroniques de très faible valeur

10,52 € marchandises	36,02 € droits estimés affichés	46,54 € total à payer
--------------------------------	---	---------------------------------

Le constat

Depuis le 1er juillet 2026, l'Union européenne applique un droit de douane forfaitaire de 3 € aux petits envois de commerce électronique concernés d'une valeur n'excédant pas 150 €. Son application dépend des catégories tarifaires présentes dans l'envoi.

Nous ne contestons pas le principe d'une taxation des importations de faible valeur. Nous demandons que son application reste proportionnée à la valeur des marchandises et ne puisse produire, par accumulation de forfaits, un prélèvement plusieurs fois supérieur à celle-ci.

Le cas test

Un panier volontairement diversifié de onze références de composants électroniques courants a été constitué afin d'observer l'effet du mécanisme sur un achat de très faible valeur. Aucun article du panier ne dépasse 1,35 € ; le sous-total est de 10,52 €, livraison gratuite.

Au paiement, la plateforme affiche 36,02 € de « droits estimés » et un total de 46,54 €. Le surcoût affiché représente 342,4 % du prix des marchandises ; le total final atteint environ 4,42 fois le sous-total.

Taxer, oui. Faire en sorte que les prélèvements dépassent plusieurs fois la valeur des marchandises, non.

Le panier est détaillé page 2. La capture de la plateforme et l'explication du mécanisme figurent page 3. Les propositions et l'appel à contributions figurent page 4. Les références officielles et la méthodologie figurent page 5.

Le panier test en détail

Onze références différentes, toutes de très faible valeur et typiques d'un stock d'électronique amateur.

Référence choisie	Prix affiché
Condensateurs électrolytiques SMD — 50 V, 2,2 μ F	1,11 €
Potentiomètres ajustables — 10 k Ω	1,35 €
Résistances à film métallique — 2,7 Ω	1,02 €
LED infrarouges 850 nm — 20 pièces, 3 mm	0,79 €
Récepteur infrarouge 38 kHz — TSOP4838	0,86 €
Transistors BC558B — lot de 50	1,19 €
Micro-interrupteurs tactiles 6×6×5 mm — 20 pièces	0,98 €
Module carte micro-SD	0,86 €
Convertisseur DC-DC 3,3 V vers 5 V	0,68 €
Convertisseur élévateur SX1308	0,74 €
Module capteur BMP280 — 3,3 V	0,94 €
TOTAL	10,52 €

Pourquoi ce panier ?

Ce panier a été volontairement composé de plusieurs types de composants bon marché afin de tester un cas défavorable au mécanisme forfaitaire. Cette construction est assumée : il s'agit d'un test, pas de la présentation d'une commande habituelle comme si elle avait été choisie au hasard.

Sa composition reste néanmoins plausible pour un maker, un réparateur ou un amateur d'électronique qui complète son stock : résistances, condensateurs, transistors, capteurs, boutons et petits modules sont des consommables courants.

L'intérêt du test est précisément de montrer qu'une règle forfaitaire peut produire un effet extrême sans fraude, sans fractionnement artificiel d'un produit et avec des marchandises ordinaires.

Source du panier : relevé de la page de commande fourni pour ce dossier. Prix affichés TVA incluse.

Ce qu'affiche la plateforme

Au paiement, la plateforme indique « Droits estimés : 36,02 € » et précise que des frais de douane de 3 € s'appliquent à la catégorie concernée.

Droits estimés



Articles avec droits de douane dus **36,02€**

Lorsque votre commande est soumise à des droits ou taxes en vertu des lois douanières et fiscales applicables, nous percevons une estimation des frais de douane en votre nom pour faciliter le dédouanement. Il s'agit uniquement d'une estimation préliminaire qui peut différer du montant final établi par l'autorité compétente et varier en fonction de la valeur des commandes. Pour toute question, veuillez contacter le service client.

Des frais de douane de 3 € s'appliquent à la catégorie concernée et sont répartis entre les commandes éligibles dans le cadre de cet achat.

Tous les articles sont acquittés des droits de douane. Aucun frais de douane supplémentaire n'est requis.

Tous les articles de cette commande ont été évalués et les droits de douane applicables ont déjà été perçus lors du paiement. Aucun paiement supplémentaire n'est requis de votre part lors du dédouanement : vous ne recevrez aucun avis de taxe complémentaire ni ne serez invité à payer des frais supplémentaires aux douanes ou au transporteur. Le montant total que vous avez payé est final. Si les douanes ou le transporteur vous demandent de payer à nouveau ces droits prépayés, conservez la preuve et contactez le service client.

Confirmer

Une lecture volontairement prudente

La fenêtre confirme le montant prélevé au paiement et le principe du forfait par catégorie. Elle ne fournit pas la ventilation complète permettant d'attribuer chaque centime aux droits de douane, à la TVA sur la base d'importation ou à d'éventuels arrondis. Le dossier conserve donc le terme exact de la plateforme : « droits estimés ».

Pourquoi le forfait peut devenir disproportionné

Valeur de la catégorie	Forfait de 3 €	Forfait / valeur
100 €	3 €	3 %
10 €	3 €	30 %
5 €	3 €	60 %
1 €	3 €	300 %
0,68 €	3 €	≈ 441 %

Le problème soulevé n'est donc pas l'existence du droit de 3 € en elle-même, mais l'effet de son caractère forfaitaire lorsqu'il s'applique à plusieurs catégories de marchandises valant chacune quelques centimes ou quelques euros.

Ce que nous proposons

Nous comprenons les objectifs poursuivis par l'Union européenne : renforcer l'équité entre vendeurs, améliorer le contrôle des importations, lutter contre la fraude et répondre à l'afflux massif de petits colis.

Nous ne demandons ni une exemption générale, ni le retour à une absence totale de droits de douane. Nous demandons un mécanisme garantissant que les prélèvements appliqués aux petits envois restent raisonnables et proportionnés à la valeur des marchandises.

Nous demandons aux institutions européennes d'étudier notamment :

- un plafond des droits lié à la valeur totale de l'envoi ;
- un forfait unique pour les envois de très faible valeur ;
- un regroupement de familles de produits apparentés lorsque plusieurs sous-positions tarifaires concernent de petits composants d'un même achat ;
- ou tout mécanisme équivalent empêchant que l'accumulation de forfaits conduise à plusieurs fois la valeur des marchandises.

Les particuliers, makers, étudiants, associations, fablabs, Repair Cafés et petits ateliers utilisent souvent ces composants pour réparer, apprendre, prototyper ou prolonger la vie d'un équipement. Pour certaines références, l'offre européenne au détail n'est pas toujours facilement accessible dans les mêmes quantités, références et gammes de prix.

10,52 € de marchandises — 36,02 € de droits estimés — 46,54 € à payer.

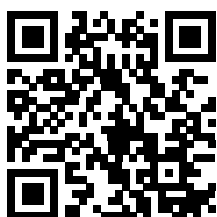
Participez à l'étude

Fair Customs collecte des exemples réels et des simulations afin de mieux mesurer l'impact du nouveau dispositif douanier européen sur les achats de faible valeur.

Tous les résultats nous intéressent, y compris lorsque l'impact du nouveau droit est faible ou raisonnable.

Les contributions recueillies pourront servir à établir des **statistiques anonymisées**, préparer un **dossier de synthèse**, appuyer une éventuelle **pétition** et documenter la situation auprès des **institutions européennes, organisations partenaires ou médias**.

Vous n'avez pas besoin d'avoir effectué la commande : une simulation de panier est suffisante.



Découvrez Fair Customs et partagez votre exemple

DevLabNet ? Douanes équitables

Scannez le QR code pour consulter l'initiative, ses sources et participer à l'étude.

Les modalités de la collecte et l'utilisation des données sont détaillées dans la politique de confidentialité Fair Customs disponible sur le site DevLabNet.

Références officielles et méthodologie

Références officielles

- **Règlement (UE) 2026/382 du Conseil du 11 février 2026**, modifiant le règlement (CE) n° 1186/2009 concernant la suppression de la franchise douanière fondée sur un seuil.
- **Conseil de l'Union européenne, 11 février 2026** — adoption définitive des nouvelles règles relatives aux droits de douane sur les petits colis ; le Conseil précise notamment l'application du droit de 3 € aux différentes catégories d'articles identifiées par leurs sous-positions tarifaires.
- **Direction générale des douanes et droits indirects, mise à jour du 10 juillet 2026** — « Droit de douane forfaitaire de 3 euros sur les ventes à distance de biens importés ».

Méthodologie

Le panier a été volontairement construit pour tester l'effet du mécanisme sur des catégories diverses de très faible valeur. Il s'agit d'un cas test assumé et non d'une commande présentée comme ayant été constituée au hasard.

Les montants reproduits sont ceux affichés par la plateforme au moment de la simulation. Aucune commande n'était nécessaire pour réaliser ce test.

Le montant de 36,02 € est présenté par la plateforme comme « droits estimés ». Les éléments disponibles ne fournissent pas une ventilation complète permettant d'attribuer chaque centime aux droits de douane, à la fiscalité associée ou à d'éventuels arrondis. Le dossier conserve donc volontairement le libellé de la plateforme.

Les codes tarifaires effectivement attribués à chaque référence ne figuraient pas dans les éléments disponibles.

Fair Customs — DevLabNet

Fair Customs est une initiative citoyenne publiée sur le site DevLabNet afin de documenter les effets du nouveau dispositif sur les achats de faible valeur et de recueillir des exemples permettant d'en mesurer l'impact réel.

Page de l'initiative : <https://devlabnet.eu/index.php/fr/douanes-equitables>

Les informations relatives à la collecte des témoignages et à la protection des données sont disponibles dans la politique de confidentialité Fair Customs sur le site DevLabNet.